



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 31/03/2026

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice part à la
	Délibération
<b>11</b>	<b>11</b>

L'an deux mille vingt-six et le trente et un mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

**Présents :** BESSIERE Jean-Louis, DANTAN Marie-Noëlle, REYNIER Vincent, ALCOUFFE Maryse, RIGAL Régine, GIRARD Christophe, VIGUIE-BOU Audrey, VIGUIE-BOU Corinne, MIEHE Jérémie, ROUQUIER Paul, BOUTARY Victor.

**Absents :**

Date de la Convocation : 27/03/2026

Date d'affichage : 27/03/2026

Mme Maryse ALCOUFFE a été nommée secrétaire de séance.

<b>OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION EN ATTENDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE BELCASTEL_DE_2026_38</b>
--

*Vu l'Article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité territoriale jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;*

Considérant que la commune est en mesure de lancer dès le début de l'année 2026 certains projets générateurs d'engagements contractuels et financiers ;

Considérant que l'engagement comptable doit précéder ou être concomitant à l'engagement juridique ;

Considérant que l'autorisation donnée par le Conseil doit préciser le montant et l'affectation des crédits,



Considérant que la base de référence est constituée des crédits ouverts en 2025 en opérations réelles lors du budget primitif (hors restes à réaliser et remboursement de la dette) et dans les décisions modificatives ultérieures ;

Considérant que les prévisions budgétaires 2025 sont les suivantes :

BP 2025 IIA total DI cumulées	41 380,59
-RAR	0,00
-001	0,00
-1641	-6 537,27
-Opé ordre	-14 190,73
+DM	0,00
	20 652,59
25 %	5 163,15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement suivants pour l'année 2026 :

Chapitre Opérations	ou	Article budgétaire	Intitulé	Montant ouvert par anticipation en 2026
Chapitre 21		2156	Fourniture et montage de 2 pompes de relevage et leurs accessoires, à la suite des inondations	5016.00 €
TOT				5016.00 €

- dit que les crédits budgétaires ainsi votés seront inscrits au budget lors de son adoption.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 11 ; Abstentions : 11.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme.  
Acte dématérialisé,



Le Maire  
Jean-Louis BESSIERE



Le Secrétaire de Séance  
Madame Maryse ALCOUFFE



Acte rendu exécutoire par  
- Publication le 08/04/2026  
- Transmission au contrôle de légalité le 08/04/2026